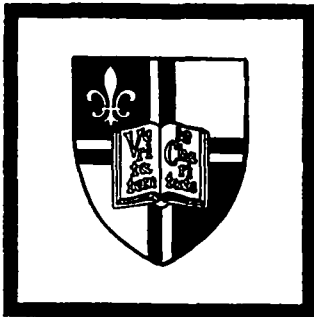


UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE



ANNUAIRE

ÉTÉ 68

EXTENSION
DE
L'ENSEIGNEMENT

**UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE**

**EXTENSION
DE
L'ENSEIGNEMENT
ÉTÉ 1968**

**Pour tous renseignements,
s'adresser au :**

**SECRETARIAT DE L'EXTENSION DE
L'ENSEIGNEMENT,
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,
CITÉ UNIVERSITAIRE,
SHERBROOKE, QUÉ.
TÉL.: 569-7431, POSTES 284, 285, 288
(CODE RÉGIONAL 819)**

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	5
CONSEIL ET DIRECTION	7
CALENDRIER DE LA SESSION D'ÉTÉ 1968	9
ADMISSION ET INSCRIPTION	11
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES	13
LOGEMENT ET PENSION	15
HORAIRE DES COURS	16
DESCRIPTION DES COURS	19
FACULTÉ DES ARTS	19
BACCALAURÉAT ÈS ARTS, À TEMPS PARTIEL ET COURS DE CULTURE GÉNÉRALE, POUR LE PASSAGE DU BREVET "B" AU BREVET "A"	19
COURS OFFERTS PAR LES DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ DES ARTS	19
COURS OFFERTS PAR LES DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES	22
COURS OFFERTS AU CENTRE DE DRUMMONDVILLE	23
COURS OFFERTS AU CENTRE DE GRANBY	25
LICENCE ÈS LETTRES OU MAÎTRISE ÈS ARTS ET LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, OPTION LETTRES	26
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'ANGLAIS	26
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DES ÉTUDES FRANÇAISES	27
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DES ÉTUDES GRECQUES ET LATINES	29
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE	30
COURS OFFERTS PAR LE DÉPARTEMENT D'HISTOIRE	31
FACULTÉ DES SCIENCES	32
PRÉ-REQUIS À LA LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, OPTION SCIENCES	32
LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, OPTION SCIENCES	34
DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE	34
DÉPARTEMENT DE CHIMIE	34
DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES	35
DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE	35

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION	36
CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE	
À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (C.A.P.E.S.)	36
LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	37
LICENCE EN PÉDAGOGIE PRÉ-SCOLAIRE ET	
LICENCE D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE	38
BACCALURÉAT EN PÉDAGOGIE	38
CERTIFICAT D'APTITUDE À	
L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉDUCATION	
PHYSIQUE À L'ÉLÉMENTAIRE	39
CERTIFICAT EN INFORMATION	
SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	41
FACULTÉ DE THÉOLOGIE	43
SESSION DE PASTORALE SCOLAIRE	43
BACCALURÉAT OU MAÎTRISE EN	
SCIENCE RELIGIEUSE	
(LICENCE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE,	
OPTION SCIENCE RELIGIEUSE)	45
COURS OFFERTS À SHERBROOKE	45
COURS OFFERTS À CHICOUTIMI	46
COURS OFFERTS À NICOLET	46
COURS OFFERTS À ST-HYACINTHE	47
COURS D'EXTENSION	51
COURS D'ÉTÉ SUR L'ALCOOLISME	51

PRÉSENTATION

L'Extension de l'enseignement est placée sous l'autorité d'un directeur ayant rang de doyen et un conseil formé de représentants de chaque faculté.

L'Extension de l'enseignement s'occupe de deux catégories d'étudiants: d'une part, des étudiants qui s'acheminent vers un grade universitaire, par des cours à temps partiel, le soir, l'été, à la télévision, ou à la radio; d'autre part, des personnes qui ne recherchent pas un grade universitaire, mais plutôt un complément de formation générale ou professionnelle.

COURS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL

En collaboration avec les facultés, et sous la responsabilité académique de ces dernières, l'Extension de l'enseignement organise, pour les étudiants réguliers à temps partiel, des cours qui conduisent à l'obtention d'un grade universitaire.

Ces cours sont administrés par l'Extension de l'enseignement qui publie à chaque session une brochure des cours réguliers offerts à temps partiel.

COURS D'EXTENSION

Les cours d'extension ne préparent pas à un grade universitaire. Leur but est d'aider les adultes à parfaire leur culture ou leur formation professionnelle. Afin d'assurer un enseignement de haute valeur, l'Extension de l'enseignement collabore constamment avec les facultés et départements, ainsi qu'avec leurs professeurs de carrière dans les diverses disciplines.

CENTRES EXTÉRIEURS

Afin de rendre service à des groupes suffisamment nombreux, l'Extension de l'enseignement a organisé des cours, dans six centres extérieurs: Drummondville, Granby, Nicolet, St-Hyacinthe, Chicoutimi et Victoriaville.

COURS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

Les Universités Laval, de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke, reconnaissant que la radio et la télévision sont de puissants facteurs de formation et de culture, se sont jointes à la Société Radio-Canada et à ses postes affiliés pour offrir, à la télévision ou à la radio, certains cours suggérés par les universités. Celles-ci accordent généralement des crédits à ces cours, soit au niveau du premier grade, soit en vue d'une licence d'enseignement. Une brochure annuelle conjointe des universités participantes donne une description des cours offerts durant l'année universitaire.

L'Extension de l'enseignement est responsable de l'inscription des étudiants et de l'administration des cours dans les matières qui sont confiées à l'Université de Sherbrooke.

CONSEIL

André Gingras, professeur,
Faculté d'administration.

Jean Houpert, doyen,
Faculté des arts.

André Poupart, secrétaire,
Faculté de droit.

Roger Dufresne, professeur,
Faculté de médecine.

Louis C. O'Neil, secrétaire,
Faculté des sciences.

Jean-Paul Champagne, secrétaire,
Faculté des sciences appliquées.

Sr Renée Duval, professeur,
Faculté des sciences de l'éducation.

Wilfrid Côté, ptre, secrétaire,
Faculté de théologie.

Rosario Cousineau, directeur,
Extension de l'enseignement.

Benoît Letendre, secrétaire,
Extension de l'enseignement.

DIRECTION

Directeur: Dr Rosario COUSINEAU, B.A., L.Sc. Com. (Montréal), M.S. Bus. (Columbia), Dipl. Sc.Pol. (Paris), Cert. Et. Int. (Genève), N.D.C. (Kingston), Ph.D. (Ottawa); Adm. A.

Secrétaire: Benoît LETENDRE, B.A., M.Com. (Sherbrooke); R.I.A., Adm. A.

Adjoint au directeur: Jean DANCOSE, M.Com. (Sherbrooke).

Chef du secrétariat: Claude ENRIGHT

CALENDRIER DE LA SESSION D'ÉTÉ 1968

AVRIL⁽¹⁾

- Lundi, le 1er: Date limite pour la remise des demandes d'admission (DA-1) des *nouveaux* étudiants réguliers à temps partiel qui désirent s'inscrire aux cours débutant au mois de mai.
- Mardi, le 30: Date limite des inscriptions des étudiants réguliers à temps partiel qui suivront les cours débutant au mois de mai.

MAI

- Lundi, le 6: Début des cours du soir.⁽²⁾
- Lundi, le 27: Début des cours de jour de la première partie de la session d'été.
- Vendredi, le 31: Date limite pour la remise des demandes d'admission (DA-1) des *nouveaux* étudiants réguliers à temps partiel qui désirent s'inscrire aux cours débutant au mois de juillet.

JUIN

- Samedi, le 15: Date limite des inscriptions des étudiants réguliers à temps partiel qui suivront les cours débutant en juillet.
- Lundi, le 24: Fête de la Saint Jean-Baptiste. Congé universitaire.
- Samedi, le 29: Fin des cours de la première session.

JUILLET

- Lundi, le 1er: Fête de la Confédération. Congé universitaire.
- Mardi, le 2: Début des cours de la deuxième partie de la session d'été 1968.
- Mercredi, le 31: Date limite pour la remise des demandes d'admission (DA-1) des *nouveaux* étudiants réguliers à temps partiel, en vue de la session d'automne.

AOÛT

- Samedi, le 10: Fin de la session d'été 1968.

SEPTEMBRE

- Samedi, le 7: Date limite des inscriptions des étudiants réguliers à temps partiel, en vue de la session d'automne.

(1) Ces dates sont importantes pour les étudiants réguliers à temps partiel. L'étudiant qui désire connaître les dates de toutes les activités de l'Université de Sherbrooke est prié de consulter le calendrier universitaire publié dans la brochure des renseignements généraux.

(2) COURS DU SOIR: 6 mai au 30 juin 1968 (les lundi et mercredi soirs);

COURS DU JOUR: 27 mai au 29 juin 1968 (tous les matins du lundi au vendredi et le jeudi après-midi);

2 juillet au 10 août 1968 (tous les matins du lundi au vendredi, selon les horaires des cours).

ADMISSION ET INSCRIPTION

FORMALITÉS D'ADMISSION

L'étudiant qui désire faire une demande d'admission à l'Université de Sherbrooke, comme étudiant régulier à temps partiel, durant la session d'été 1968, doit observer les formalités prescrites par les règlements généraux énumérés aux pages 49 à 52 des feuilles jaunes à la fin de cet annuaire.

L'étudiant doit tenir compte du calendrier qui apparaît au début du présent annuaire afin de respecter les dates limites pour la remise d'une demande d'admission.

FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Tout étudiant régulier à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au secrétariat de l'Extension de l'enseignement, en personne ou par correspondance, selon les directives qui suivent. Cette inscription est complétée par le paiement comptant des frais de scolarité calculés à tant du crédit, selon les règlements de l'Université.

Inscription en personne. Le candidat doit:

- présenter sa lettre officielle d'acceptation du registraire de l'Université;
- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- acquitter les frais de scolarité à raison de vingt dollars (\$20) du crédit, par *chèque visé* ou un *mandat-poste* fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

Inscription par correspondance. Le candidat doit:

- remplir la formule détachée incluse à l'annuaire;
- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- inclure un *chèque visé* ou un *mandat-poste* fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke;
- faire parvenir le tout au:
Secrétariat de l'Extension de l'enseignement,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.

INSCRIPTION TARDIVE

Toute inscription complétée et acquittée après les dates limites d'inscription indiquées au calendrier universitaire, est sujette à une amende de cinq dollars (\$5).

PAIEMENT INCOMPLET

Toute inscription non accompagnée du paiement des frais de scolarité sera retournée à l'étudiant. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

ÉTUDE DU DOSSIER

Durant le mois qui précède le début des cours, tout étudiant qui désire discuter de problèmes relatifs à son programme d'études, peut s'adresser au secrétariat de l'Extension de l'enseignement.

Il est préférable de prendre rendez-vous.

OBTENTION DES CRÉDITS

Les crédits d'un cours ne sont accordés et inscrits au bulletin qu'après que l'étudiant a complété la pleine scolarité du cours (une ou deux sessions, selon le cas) et s'il a rempli toutes les exigences académiques du cours.

ABANDON DES COURS

Tout étudiant inscrit à temps partiel qui abandonne un cours, avant la fin de la session à laquelle il s'est inscrit, doit en avertir, *par écrit*, le secrétaire de l'Extension de l'enseignement. Un avis de départ est alors envoyé immédiatement au Bureau du registraire. La date de réception de l'avis de retrait du cours est communiquée à la Trésorerie qui détermine, selon les règlements ci-dessous, la partie remboursable des frais de scolarité versés par l'étudiant.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ, SESSION D'ÉTÉ

- a) Pour un étudiant dont l'inscription est complétée mais qui n'a assisté à aucune séance du cours auquel il s'est inscrit, la Trésorerie retient dix dollars (\$10) sur les frais de scolarité perçus, et rembourse l'excédent.
- b) Pour un étudiant dont l'inscription est complétée et qui abandonne ses études dans la semaine qui suit le début du cours auquel il s'est inscrit, la Trésorerie retient le moindre des deux montants suivants: vingt-cinq dollars (\$25) ou 50% des frais de scolarité, et rembourse l'excédent.
- c) Pour un étudiant dont l'inscription est complétée et qui abandonne ses études plus d'une semaine après le début du cours auquel il s'est inscrit, la Trésorerie n'effectue aucun remboursement.

FRAIS À PAYER

Frais d'examen du dossier d'admission	\$10.00
Scolarité, par crédit	20.00
(Un crédit comporte 15 heures de cours)	
Certificat ou diplôme	10.00
Parchemin de grade universitaire	20.00
Examen de reprise (par matière échouée)	5.00

MANUELS

Les volumes suggérés pour chaque cours sont en vente à la librairie de la Cité universitaire et sont à la charge de l'étudiant.

ANNULATION D'UN COURS

L'Extension de l'enseignement se réserve le droit de supprimer les cours qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les dates limites d'inscription sont indiquées au calendrier universitaire.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'étudiant qui désire avoir un aperçu général des services et des procédures d'admission et d'inscription à l'Université de Sherbrooke est prié de consulter la section "Renseignements généraux" de l'Université de Sherbrooke qui se trouve à la fin de tous les annuaires.

LOGEMENT ET PENSION

MAISON DES ÉTUDIANTS

L'Université possède, au cœur de la Cité universitaire, sa Maison des étudiants, une hôtellerie de 460 chambres simples. Le prix de location de la chambre est de \$12.00 par semaine, durant la session d'été. Les repas peuvent être pris à la cafétéria située à l'étage du Centre social qui est adjacent à la Maison des étudiants (dîner ou souper, \$1.00).

CHAMBRES ET PENSIONS À L'EXTÉRIEUR DU CAMPUS

Les étudiants peuvent trouver des pensions recommandables dans le voisinage de l'Université. La direction de la Maison des étudiants fournit des informations sur demande. Le prix minimum pour chambre et pension est d'environ \$15.00 par semaine. Il est aussi possible de louer une chambre aux environs de l'Université (environ \$8.00 par semaine) et de prendre ses repas à la cafétéria.

RÉSERVATION

Pour une réservation de chambre à la Maison des étudiants durant la session d'été 1968, on est prié de s'adresser au directeur de la Maison des étudiants. Un dépôt de \$2.00 est exigé. Toute demande de réservation d'une chambre non accompagnée de ce dépôt ne sera pas prise en considération.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à:

Direction de la Maison des étudiants,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-7431, poste 277.

HORAIRE DES COURS DE LA SESSION D'ÉTÉ 1968

Note explicative: L'étudiant devra consulter les répertoires des cours offerts par chaque faculté pour connaître la description de chacun des cours et le grade auquel il appartient. Il se peut qu'il se produise des changements dans l'horaire en ce qui a trait aux heures de cours et aux noms des professeurs.

Dans l'horaire qui suit, la lettre entre parenthèse au début de chaque paragraphe réfère à la même lettre ajoutée au titre de chaque cours offert par les facultés. Exemple: (A), voir pages 16 et 29.

Lorsque la chose était possible, la nouvelle codification de cours a été utilisée. Dans le but de permettre à l'étudiant de se retrouver plus facilement, le nouveau code du cours est toujours suivi, lorsqu'il y a lieu, de l'ancien. Exemple: Français 0216 (Fra-216) 6 cr.

COURS DU SOIR — DU 6 MAI AU 26 JUIN 1968

(A) Du 6 mai au 26 juin 1968

Lundi et mercredi, de 18 heures 30 à 21 heures 30.

Pas de cours lundi, le 24 juin 1968.

Examen: mercredi, le 26 juin 1968.

Fra 3013

Fra 3793 (Fra 833)

(B) Du 7 mai au 25 juin 1968

Mardi et jeudi, de 18 heures 30 à 21 heures 30.

Examen: mardi, le 25 juin 1968.

Geo 1163 (Geo 544)

Scr 1103 (Scr 3013)

COURS DE JOUR: DU 27 MAI AU 29 JUIN 1968

(C) Du 27 mai au 12 juin 1968

Du lundi au vendredi inclusivement, de 8 heures 30 à 11 heures 30, et en plus, le jeudi, de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Examen: mercredi, le 12 juin 1968.

Cat 2673 (Cat 4703)

Scr 1103 (Phl 303)

(D) Du 13 au 29 juin 1968

Du lundi au vendredi inclusivement, de 8 heures 30 à 11 heures 30, et en plus, le jeudi, de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Examen: samedi, le 29 juin 1968.

Cat 2773 (Cat 4713)

Phl 1123 (Phl 313)

(E) Du 27 mai au 29 juin 1968

Du lundi au vendredi inclusivement, de 8 heures 30 à 11 heures 30,
et en plus, le jeudi, de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Pas de cours lundi, le 24 juin 1968.

Examen: samedi, le 29 juin 1968.

Ang 1136 (Ang 526)
Ang 3116 (Ang 766)
Fra 0206 (Fra 206)
Fra 1126 (Fra 518)
Grc 2546
His 0206 (His 206)
His 1126 (His 516)
Lat 2556 (Lat 623AB)

**COURS DE JOUR:
DU 2 JUILLET AU
10 AOÛT 1968**

(F) Laboratoires.

Les heures des séances de laboratoires seront déterminées après entente
avec les étudiants.

Bio 1412 (Bio 230L)
Chm 0114 (Chm 306L)
Chm 1312 (Chm 225L)
Phy 0012 (Phy 406L ou 100L)

(G) Du 2 au 20 juillet 1968

Du lundi au vendredi inclusivement, de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Examen: samedi, le 20 juillet 1968.

Fra 1113 (Fra 566B)
Fra 2573
Geo 1103 (Geo 503)
Phl 1113 (Phl 303)
Phl 1133 (Phl 333)
Scr 1103 (Scr 3013)
Scr 1313 (Scr 3073)
Scr 1513 (Scr 3273)
Scr 1543 (Scr 3413)

(H) Du 2 au 27 juillet 1968

Du lundi au vendredi inclusivement, de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Examen: samedi, le 27 juillet 1968.

Dids 334
Psea 335
Pspe 114

(I) Du 22 juillet au 9 août 1968

Du lundi au vendredi inclusivement, de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Examen: vendredi, le 9 août 1968.

Cat	1573	(Cat	3713)
Fra	2103		
Fra	2663	(Fra	663)
Fra	2863		
Geo	1223	(Geo	523 + 521)
Phl	1143	(Phl	403)
Scr	1123	(Scr	3113)
Scr	2103	(Scr	3353)

(J) Du 2 juillet au 10 août 1968

Du lundi au vendredi inclusivement, de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Examen: samedi, le 10 août 1968.

Ang	0106	(Ang	106)	His	0206	(His	206)
Ang	0516	(Ang	206)	His	1106	(His	566)
Ang	0596	(Ang	216)	His	2206	(His	606)
Ang	3586	(Ang	716)	Lat	0206	(Lat	026 ou 206T)
Ang	4506	(Ang	776)	Lat	0216	(Lgl	206)
Bio	0016	(Bio	206)	Lat	1516		
Bio	0026	(Bio	306)	Mat	0146	(Mat	406 ou 114)
Chm	0106	(Chm	306)	Mat	0226	(Mat	106 ou 112AB)
Chm	0114	(Chm	306L)	Mat	0326	(Mat	206 ou 112CD)
Fra	0116	(Fra	116)	Mat	1326	(Mat	232-2)
Fra	0216	(Fra	216)	Phl	0516	(Phl	496)
Fra	0516	(Fra	426)	Phy	0009	(Phy	406 ou 100)
Fra	1006	(Fra	504)				
Fra	1086	(Fra	536)				
Geo	0106	(Geo	106)				
Grc	0116	(Lgl	106)				
Grc	1516	(Salc	516)				

(K) Horaire spécial

Les cours suivants ont un horaire particulier qui est décrit au paragraphe donnant la description du cours:

Bio	1402	(Bio	230)	His	2526	(His	616)
Chm	1304	(Chm	225)	Mat	1163	(Mat	216)
Didg	112 ou 332			Pepe	112 ou 332		
Dids	336			Phy	1304	(Phy	230)
Fra	3863			Redo	332		
Fra	4593			Rest	112 ou 332		
Geo	2116	(Geo	606)	Scr	1151	(Scr	3691)